

Fiche de prévention

TRAVAIL EN EXTÉRIEUR



cist
ma santé au travail

Ensemble, réduisons les risques professionnels

Travail en extérieur : **Exemples de métiers en plein air**

Ambiances et contraintes physiques :

- Agents d'entretien des espaces verts
- Ouvriers agricoles
- Maîtres nageurs sauveteurs, sportifs
- Forces de l'ordre : gendarmes, vigiles
- Métiers du bâtiment
- Métiers des Travaux Publics
- Facteurs, pêcheurs
- Pompistes
- Livreurs



Travail en extérieur : Quelles conséquences ?

- **Les rayonnements solaires peuvent avoir des effets directs sur la santé tels que :**

Coups de soleil, vieillissement prématuré de la peau, cancers de la peau, différentes pathologies oculaires comme la cataracte

- **Les rayonnements solaires peuvent aussi générer des réactions indirectes de photosensibilisation**

(allergie ou réaction inflammatoire) en présence de certaines substances comme certains médicaments, les goudrons et leurs dérivés, certains pesticides, insecticides, plantes, produits anti-bactériens ou parfums par exemple.

- **Les fortes chaleurs** peuvent entraîner de la fatigue, de l'épuisement, des crampes musculaires, ou un coup de chaleur (associant fatigue, maux de tête, soif intense, crampes, vertiges, peau sèche, somnolence, confusion, température corporelle supérieure à 39°) ce qui est une urgence vitale et dans ce cas **appeler les services de secours : 15, 18, ou 112.**



Numéro unique

0590 418 260
www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin 97122 Baie-Mahault



Quelles préventions ?

- Boire régulièrement de l'eau :
1 verre toutes les 15 minutes.
- Choisir des vêtements amples, légers, de couleurs claires, longs, favorisant l'évaporation de la sueur, porter un chapeau couvrant la tête, le cou et les oreilles, porter des lunettes filtrantes.
- Organiser le travail : débiter la journée de travail plus tôt, éviter les efforts physiques ou les réduire, utiliser systématiquement les aides mécaniques à la manutention, travailler en zones ombragées si possible, faire des pauses en zones fraîches et ombragées, éviter le travail isolé.
- Hygiène de vie :
Éviter toute boisson alcoolisée et les boissons riches en caféine, manger léger.
- Signaler toute anomalie (exemple : distributeur d'eau en panne), signaler tout symptôme de malaise.
- Si votre état nécessite une surveillance particulière (prise de médicaments, maladie chronique, grossesse...) : demander conseil au médecin du travail.

La prévention en santé au travail

La prévention concerne l'ensemble des mesures pour prévenir un risque, c'est-à-dire pour l'empêcher totalement de survenir, ou, à défaut, pour éviter ses conséquences ou en réduire les effets ou la fréquence.

La prévention des risques professionnels regroupe les actions collectives ou individuelles qui évitent l'apparition d'un danger lié au travail effectué ou à son environnement, ou en diminuent les impacts.



PRÉVENTION PRIMAIRE

Prévenir

C'est éliminer ou réduire les risques avant l'apparition de possibles conséquences néfastes sur la santé.



PRÉVENTION SECONDAIRE

Limiter et corriger

C'est limiter la gravité d'un mal qu'on ne peut empêcher d'apparaître et/ou en limiter les conséquences.



PRÉVENTION TERTIAIRE

Réparer

C'est traiter les dommages et réparer les individus.

Que dit la réglementation ?

- **Le travail en extérieur** expose en particulier aux rayonnements ultra violets et à la chaleur.
- **Le travail à la chaleur** n'a pas de définition réglementaire. On considère comme travail à la chaleur, l'exposition à des températures > 30° pour une activité sédentaire, et à 28° pour un travail nécessitant une activité physique.

Domage sur la personne

- Accident du travail :
Tout type d'accident lié à la chaleur ou en rapport avec une perte de vigilance.
- Maladie professionnelles :
Tableau 71 RG : affections oculaires dues au rayonnement thermique.



Numéro unique

0590 418 260
www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin
97122 Baie-Mahault